



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :
le 8 mars 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 15 mars 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés : Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Denise Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.4.1. Rôle supplétif de l'impôt communal foncier 2012 à 2018; décision

Vu le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2012 à 2018 au montant de € 5.932,00 €;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi ;

**décide
à l'unanimité**

d'approuver le relevé et rôle supplétif de l'impôt foncier pour les exercices 2012 à 2018 au montant de € 5.932,00 €.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 11.04.2019
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre